



Policlinique
Médicale
Universitaire

Institut universitaire
de médecine de famille
Rue du Bugnon 44
1011 Lausanne



Programme vaudois d'assistantat au cabinet : Information pour les médecins formateurs

Dans le cadre du programme vaudois d'assistantat au cabinet (AssVD), le canton de Vaud finance 14 places d'assistantat par année avec la possibilité pour le médecin assistant d'effectuer 6 mois à 100% ou 12 mois à 50%.

Le salaire perçu par le médecin assistant est de 100%.

La part de salaire à charge du médecin formateur est de 20%.

Le versement du salaire ainsi que la plupart des formalités administratives d'engagement sont effectuées par la PMU.

Pour les médecins assistants, il y a 3 à 4 commissions d'engagement par année qui ont lieu à la PMU.

Si vous désirez accueillir un médecin assistant dans votre cabinet, vous trouverez une [documentation complète](#) sur le site de la Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille.

Préalablement à votre activité comme médecin formateur, vous devez demander la [reconnaissance de votre cabinet par l'ISFM](#) et suivre un cours d'introduction pour maîtres de stage (dates et détails sur le site de la [FMF](#)).

Le Cercle romand des maîtres de stage vous propose des informations et documents essentiels sur son site (<http://www.asscab.ch>). Un outil précieux élaboré dans ce contexte qui aide à structurer l'enseignement et l'apprentissage durant le stage est le [contrat pédagogique](#).

Avant le début de l'activité du médecin assistant dans votre cabinet, votre dernière formalité sera la vérification de la couverture par votre assurance Responsabilité Civile professionnelle. Un droit de pratique pour le médecin assistant n'est pas nécessaire car il ne doit pas effectuer de remplacement sans supervision dans le cadre de l'AssVD.

Pour faciliter la rencontre entre praticiens et médecins assistants, une liste des praticiens intéressés à engager un médecin assistant au cabinet est tenue à jour par le coordinateur.

Si vous souhaitez figurer sur cette liste ou pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Dr Alexandre Ronga (<mailto:alexandre.ronga@hospvvd.ch>), coordinateur du programme vaudois d'assistantat au cabinet.